

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2010

Absents : ARMETTA C. – LACOUR D. – (excusés)

Ph. ALIX donne procuration à J.J. ARBANT
L. PAVIOT donne procuration à V. RAVET
D. PELLEGRINI donne procuration à J. PARIS-CADET
G. MONSARRAT donne procuration à J. PONCET
T. CHERGUI donne procuration à V. JACQUENOD

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le consultant du cabinet G.RISK est venu présenter le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs au Conseil Municipal.

Le PCS est un plan communal d'urgence préparant [préventivement](#) les acteurs à la gestion de [risques naturels](#), [risques sanitaires](#) ou [risques technologiques](#). Il se base sur le recensement des [vulnérabilités](#) et des [risques](#) (présents et à venir, par exemple lié au [changement climatique](#)) sur la commune et des moyens disponibles, organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques (et notamment la mobilisation des services techniques communaux), organisation d'exercices.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le classeur du PCS sera à disposition du personnel communal. Le DICRIM sera, quant à lui, distribué à tous les habitants de la Commune. Le PCS doit être mis à jour tous les 5 ans, ou avant si besoin (ex : nouveau mandat). G.RISK recommande au Conseil de procéder à un exercice de simulation dans les 6 mois à venir, mais ce n'est pas obligatoire.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. JACQUENOD

En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat d'engagement de Madame BILLARD Marie pour exercer les fonctions de Agent polyvalent à la Résidence Dallex-Allombert à compter du 25 Octobre 2010 jusqu'au 24 Octobre 2011 inclus, à raison de 28 heures par semaine.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Monsieur MAGNANI Jean à compter du Lundi 04 Octobre 2010 au 11 Octobre 2010.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame MAISONNASSE Madeleine à compter du Samedi 09 Octobre 2010.

- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame CAMET Marie-Louise à compter du Mardi 02 Novembre 2010.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Monsieur MAGNANI Jean à compter du Mardi 12 octobre 2010, pour un appartement de type T2.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame THEVENON Danièle à compter du Samedi 30 octobre 2010, pour un appartement de type T1 Bis.
- ◆ Convention de stage avec Madame MARQUEZ Nadine et l'AFPMA à BOURG EN BRESSE pour un stage à la Résidence Dallex-Allombert pour la période du 06 Décembre au 24 Décembre 2010 inclus.
- ◆ Devis de la Société QUADRIMEX (74700 SALLANCHES) pour l'achat de sel de déneigement pour un montant TTC de 2 556.45 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour la reprise d'une fuite sur un tuyau d'alimentation de gaz aérotherme au bâtiment Espaces Verts pour un montant TTC de 295.87 €.
- ◆ Devis de la Société ROCK (68055 MULHOUSE) pour l'achat de sel de déneigement pour un montant TTC de 2 460.65 €.
- ◆ Devis de la Société COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE (01100 OYONNAX) pour l'achat de luminaires Salle du Chalet + stock pour un montant TTC de 310.18 €.
- ◆ Devis de la Société COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE (01100 OYONNAX) pour l'achat de luminaires Mairie et salle polyvalente pour un montant TTC de 372.20 €.
- ◆ Devis des Etablissements CASSANI DUBOIS (25300 PONTARLIER) pour l'achat de batteries pour le véhicule UNIMOG EV pour un montant TTC de 434.89 €.
- ◆ Devis des Etablissements Bernard Trucks (01430 St MARTIN DU FRESNE) pour l'achat de batteries pour la benne à ordures ménagères pour un montant TTC de 258.34 €.
- ◆ Devis de la SARL LES MORELLES (-01310 POLLIAT) pour le fleurissement pour un montant TTC de 405.12 €.
- ◆ Devis des Etablissements COTE ROUTE – AYME PNEU (01100 OYONNAX) pour l'achat et le montage de pneus sur le véhicule UNIMOG EV, pour un montant TTC de 1161.56 €..
- ◆ Devis des Etablissements PAREDES (69745 GENAS) pour l'achat de produits d'entretien des bâtiments communaux pour un montant TTC de 1861.57 €.
- ◆ Devis de la Société France COLLECTIVITE HYGIENE (69140 RILLIEUX LA PAPE) pour l'entretien de l'auto-laveuse école et complexe sportif pour un montant TTC de 218.80 €.
- ◆ Devis de la Société GRISET MATERIEL (73800 MONTMELIAN) pour l'achat de produit anti-corosion pour le véhicule chasse neige et l'achat de matériel de déneigement pour un montant TTC de 487.08 €.
- ◆ Devis de la Société STC (01460 PORT) pour l'entretien véhicule Voirie pour un montant TTC de 925.70 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement du filtre CTA au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 259.29 €.

- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement de la boîte de contrôle sur bruleur chaudière de la Mairie pour un montant TTC de 455.98 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour la remise en état de la chaudière de la Mairie pour un montant TTC de 603.92 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement circulateur sur circuit secondaire échangeur CTA de la Maison Jacques Prévert pour un montant TTC de 356.89 €.
- ◆ Devis de la Société GRISET MATERIEL (73800 MONTMELIAN) pour l'entretien courant du tracto pelle pour un montant TTC de 1163.05 €.
- ◆ Devis des Etablissements GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour les combinaisons pluie des rippeurs benne à ordures ménagères pour un montant TTC de 211.45 €.
- ◆ Devis des Etablissements GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour des équipements de sécurité des agents du service espaces verts pour un montant TTC de 642.72 €.
- ◆ Devis des Etablissements GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour l'achat de petit matériel outillage services espaces verts pour un montant TTC de 1167.34 €.
- ◆ Devis des Etablissements GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour l'achat de matériel de protection pour les services espaces verts pour un montant TTC de 604.21 €.
- ◆ Devis de l'enseigne CONFORAMA pour l'achat d'un lave linge pour le Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 399.01 €.
- ◆ Devis des Etablissements SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour la fourniture et pose d'une serrure et tôle de l'armoire électrique, Rue des Ecoles pour un montant TTC de 370.76 €.
- ◆ Devis des Etablissements PARTENAIRES SPORTS (38180 SEYSSINS) pour l'achat de liquide de traçage au Complexe Sportif pour un montant TTC de 1047.70 €.
- ◆ Devis du Garage Pierre BLANC (01580 IZERNORE) pour le remplacement du moteur du véhicule LADA, pour un montant TTC de 1066.10 €.
- ◆ Devis de la Société AINTEGRA (01640 JUJURIEUX) pour l'aménagement de la Rue Louis Braille pour un montant TTC de 10 587.00 €.
- ◆ Devis de la Société TARVEL (69511 VAULX EN VELIN) pour la fourniture et pose de gazon de placage du terrain d'entraînement annexe du Complexe pour un montant TTC de 1148.16 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour le changement thermique protection pompe radiateur et contacteur pompe CTA du Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 301.76 €

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS

Rapporteur : V. JACQUENOD

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer la somme de 2 500 € à l'Amicale des anciens Sapeurs Pompiers de Bellignat.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à 19 voix POUR et 1 CONTRE

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association de l'Amicale des anciens Sapeurs Pompiers de Bellignat.

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2010.

OBJET : DEGREVEMENT FACTURATION EAU

Rapporteur : J.G. ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de dégrèvement de facture d'eau de la Communauté de Communes d'Oyonnax.

En effet, lors de la relève du 16 avril 2010, 1787 m3 d'eau apparaissaient au compteur de l'aire des gens du voyage et ont donc été facturés.

Après vérification, il s'avère que cette consommation anormale est due à un poteau incendie resté ouvert. Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à la Communauté de Communes d'Oyonnax un dégrèvement de 603,29 €.

Ce montant correspond à la redevance pollution (358,20 €) et à la redevance réseaux collecte (245,09 €) de la facture n°2010-001-000165 du 11 juin 2010 relative à la consommation d'eau de l'aire d'accueil des gens du voyage pour la période du 7 décembre 2009 au 31 mars 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 19 voix POUR, 1 voix CONTRE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la réduction de titre comme ci-dessus à la Communauté de Communes d'Oyonnax.

OBJET : FERME ALLOMBERT - AVENANT N° 2 - LOT N° 4 - CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE

Rapporteur : J.G. ARBANT

Vu la délibération du 02.03.2010 visée par la Sous-Préfecture de NANTUA le 04.03.2010,

Vu l'acte d'engagement signé entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise MALOD FAILLET GROSGURIN - Zone artisanale - 01 640 JUJURIEUX, pour un montant de 75 618,65 € HT - Lot 4 - Charpente Bois Couverture Zinguerie.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise a réalisé des travaux supplémentaires par rapport aux travaux prévus initialement au marché. Ces travaux supplémentaires sont justifiés par le refus du bureau de contrôle de mettre en œuvre de la ouate de cellulose sur la toiture, d'où une modification du système de chevronnage pour adapter une isolation en laine minérale. Par ailleurs, suite à la requête du maître d'ouvrage, il est demandé une ouverture d'auvent en cuivre au lieu de zinc, ce qui n'est pas la cause du dépassement.

Ceci n'étant pas prévu au marché et générant une dépense supplémentaire, il convient de délibérer sur cet avenant.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 11 185,86 € HT soit 14,79 % du prix du marché initial. L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur le Maire propose de valider la proposition d'avenant pour le montant précité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.

OBJET : VIREMENT DE CREDITS – BUDGET EAUX

Rapporteur : J. PONCET

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient d'effectuer un virement de crédits budgétaires à l'intérieur du budget EAU 2010 au compte suivant :

678

autres charges exceptionnelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE du virement de crédits suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Compte de dépenses	Intitulé Compte	Montant	Compte de dépenses	Intitulé Compte	Montant
6152	Entretien et réparations	- 5 000 €	678	Autres charges exceptionnelles	+ 9 000 €
6061	Sur biens mobiliers				
	Fournitures non Stockables	- 4 000 €			

OBJET : VALIDATION LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : C. POMMEREL

Suite aux délibérations des 16 novembre et 22 décembre 2009 concernant les rétrocessions de voirie – Impasse rue des Sauges, Rue de la Chavonne , et de La Fontanelle, le Conseil Municipal est informé qu'il convient d'intégrer à la voirie communale 471 mètres linéaires.

- ✓ 25 mètres linéaires pour l'impasse rue des Sauges
- ✓ 446 mètres linéaires pour le lotissement « La Chavonne » « La Fontanelle »

Ce qui porte la longueur de la voirie à 15 122 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire, à transmettre ces informations aux services concernés de la Préfecture.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES

Rapporteur : J. PARIS-CADET

A l'occasion de la Fête de Noël, le Comité des Fêtes de BELLIGNAT sollicite la municipalité afin de l'aider à financer l'installation d'un carrousel, qui serait placé devant l'Hôtel de Ville. Le coût est estimé à 1 000 €.

Conformément à l'avis de la Commission Culture Sports du 18 octobre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention de 800 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes, pour lui permettre d'installer un carrousel, place de l'Hôtel de la Ville.

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2010.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA BOULE SPORTIVE

Rapporteur : J. PARIS-CADET

L'association de la Boule Sportive sollicite la municipalité pour l'aider à financer l'organisation d'un concours qui aura lieu le 5 juin 2011. Leur trésorerie étant affaiblie, elle ne peut faire face au coût d'organisation qui est estimé à 1 200 €.

Conformément à l'avis de la Commission Culture Sports du 18 octobre 2010, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association de la Boule Sportive, pour lui permettre d'organiser son concours annuel.

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2010.

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : V. PITTION

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grade accordés tel que proposé ci-dessous.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous

TABLEAU DES EMPLOIS

nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Modification
Service ADMINISTRATIF		
1	Directeur général des Services (emploi fonctionnel)	
2	Attachés territoriaux	
1	Rédacteur territorial	
1	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
1	Adjoint administratif Principal de 2 ^{de} classe	
3	Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe	
4	Adjoints administratifs 2 ^{de} classe	
Service TECHNIQUE		
1	Technicien supérieur territorial	
1	Contrôleur	
Service Voirie		
1	Agent de Maîtrise Principal	
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	
3	Adjoints techniques principaux 2 ^{de} classe	
4	Adjoints techniques 1 ^{ère} classe	Ajout d'un poste
3	Adjoints techniques 2 ^{de} classe	Suppression d'un poste
5	Ouvriers occasionnels – Contractuels	
Service Espace vert		
1	Agent de Maîtrise Principal	
4	Adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe	
4	Adjoints techniques principaux 2 ^{de} classe	
2	Adjoints techniques 1 ^{ère} classe	
3	Adjoints techniques 2 ^{de} classe	
5	Ouvriers occasionnels – Contractuels	

Service Bâtiment

1	Agents de maîtrise
1	Adjoint technique principal 2 ^{de} classe
1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe
1	Adjoint technique 2 ^{de} classe
1	Ouvrier occasionnel - Contractuel

Ecoles

1	Assistant d'enseignement artistique
1	Educateur des APS 1 ^{ère} classe
0	Educateur des APS 2 ^{de} classe

Ajout d'un poste
Suppression d'un poste

Entretien des Bâtiments communaux

1	ATSEM Principal 2 ^{de} classe
3	ATSEM 1 ^{ère} classe
1	ATSEM 2 ^{de} classe
1	Adjoint Principal 2 ^{de} classe
1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe
13	Adjoints techniques 2 ^{de} classe

Ajout d'un poste

EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

1	ATSEM 2 ^{de} classe – 19 H 30
1	ATSEM 2 ^{de} classe – 17 H 30
1	Adjoint technique de 2 ^{de} classe – 18 H 00
1	Adjoint technique de 2 ^{de} classe – 11 H 00
1	Adjoint technique de 2 ^{de} classe – 17 H 30

0	Adjoint technique de 2de classe – 19 H 30	Suppression d'un poste
1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe - 20 H 00	Ajout d'un poste
2	Adjoints techniques de 2de classe – 25 H 00	
3	Adjoints techniques de 2de classe – 9 H 30	
2	Adjoint technique de 2de classe – 8 H 00	
5	Adjoint technique de 2de classe contractuels	
RESIDENCE DALLEX-ALLOMBERT		
1	Assistant social éducatif	
1	Agent social 35 H 00	
1	Agent social 28 H 00	
1	Agent social 28 H 00	
1	Agent social 28 H 00	
1	Agent social 28 H 00	
POLICE MUNICIPALE		
2	Brigadiers Chefs Principaux	

OBJET : REMISES GRACIEUSES DE PENALITES HASSOUN – GUILLAUBEZ – MARCOVECCHIO

Rapporteur : H. COMIOTTO

Trois administrés nous informent ne pas avoir reçu leur rappel d'échéance concernant leur taxe d'urbanisme et sollicite la Commune, afin d'obtenir la remise gracieuse des pénalités imputées par la Trésorerie.

En application de l'article L.251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées pour défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participation d'urbanisme.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à la remise gracieuse à :

- M. ou Mme MARCOVECCHIO Dominique pour un montant de 50 €
- M. ou Mme GUILLAUBEZ Jérôme pour un montant de 42 €
- M. ou Mme HASSOUN Mohamed pour un montant de 46 €

Monsieur HASSOUN ne prenant pas part à la délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 18 voix POUR, 2 abstentions dont Monsieur HASSOUN.

DECIDE d'accorder la remise gracieuse des pénalités aux trois personnes qui l'ont sollicitée.

APRES EXAMEN ET DISCUSSION

LE CONSEIL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

TOUR DE TABLES DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

Le Conseil de l'Ecole du Pré des Saules a mis en exergue le problème du volume sonore de l'alerte incendie malgré le contrôle favorable des pompiers.

FORETS

Le budget sera de 27 240 €. Des travaux sylvicoles seront proposés lors de la prochaine Commission Travaux. Le débardage par traction animale s'est très bien passé.

SOCIALE

- MAPA : Le taux de remplissage de la résidence Dallex Allombert est atteint. Cependant, nous rencontrons de grandes difficultés concernant le personnel. En effet, de nombreuses absences pour cause de maladie sont à déplorer.
- Téléthon : Les manifestations du Téléthon se tiendront le 4 décembre 2010 entre 16h et 19h30, place de l'hôtel de ville. Seront organisés des concerts et autres ventes de pâtisseries notamment orientales (ZAC ACTION)

FINANCES

- Budget : La prochaine réunion de la Commission des Finances aura lieu courant décembre. Le vote du budget quant à lui sera fin janvier voire début février.
- Instruction civique/LF : Le lycée Arbez Carme a sollicité l'un des élus (Monsieur ARBANT) pour qu'il intervienne auprès de cinq classes (1^{ères} et Terminales) dans le cadre de leur enseignement d'instruction civique, au sujet de la Loi de Finances et du fonctionnement des collectivités territoriales. Monsieur le 1^{er} adjoint sera probablement accompagné de Monsieur NANQUI. Les dates restent à convenir.

TRAVAUX

- Eglise : L'entreprise LAURENT renonce aux travaux de toiture. De nouvelles candidatures sont en cours d'examen
- Cimetière : Les travaux d'agrandissement sont achevés. Reste à remettre de la terre et du gravier pour délimiter le cheminement des allées.
- Plaine de jeux : Le cheminement rue Gustave Flaubert est achevé.

- Eau : La lyonnaise des eaux nous fait procéder à la recherche d'éventuelles fuite sur le réseau.
- Commission travaux : la prochaine réunion se tiendra le 22 novembre 2010 à 18h30.
- Gens du voyage : Le règlement intérieur de l'aire d'accueil dispose dans son article 4 que, « la durée de stationnement est fixée à 2 mois maximum sur l'aire d'accueil de la Communauté de Communes d'Oyonnax. Le délai minimum entre 2 séjours est de 2 mois ». Tout est mis en œuvre pour qu'il soit respecté.
- Visites de sécurité : Le 10 novembre 2010, sont prévues les visites du Lycée Arbez Carme, de son internat, ainsi que des chapiteaux servant à l'exploitation commerciale de Conforama.
- Conforama : La demande de chapiteaux a été faite pour une durée de 1 an.

URBANISME

- Permis de construire :
 - Mme PECHOUX Evelyne pour la construction d'un abri de jardin avec ossature en bois et toiture en tuiles, de plus de 20 mètres
 - M. MOINE Gilbert pour la construction d'un abri de jardin
 - M. Omer BEDIR pour la construction d'une habitation principale type 4 avec un garage en annexe
- Certificats d'urbanisme :
 - Office Notarial Bruno MILLET pour la vente du bâtiment situé 30, impasse des peupliers, le Marais, Etablissement Ecoiffier Albert et fils
 - Office Notarial PEREZ-COIFFARD-BEAUREGARD pour la vente du terrain situé 14 ter Gustave Flaubert.

QUESTIONS DIVERSES

- EX INTERMARCHÉ : M. COUILLOU du groupe Immo Mousquetaires, propriétaire du bâtiment de l'ancien Intermarché, a été reçu en Mairie. L'offre d'achat de 400 000 € de la Commune n'a pas été rejetée, sans pour autant avoir été acceptée. Des investisseurs immobiliers sont toujours intéressés. M. BEAUCHAMP d'EURINVIM a d'ailleurs rendez-vous le 22 Novembre 2010 sur place avec M. COUILLOU.
La Commune souhaite qu'un projet abouti ait vu le jour d'ici fin mars 2011.
- EX PETIT CASINO : Le groupe COLRYUT présente un vif intérêt pour les deux projets. L'installation d'un commerçant en lieu et place du petit casino lui coûterait 120 000 €.